



Collectif CGT de CORSE DU SUD

jeudi 10 décembre 2009 rencontre des OS avec le préfet

Usagers

Nous sommes tous MENACÉS !

**Attaque inédite contre l'ensemble de la fonction publique
et le service public rendu aux usagers**

Le pouvoir poursuit sa politique brutale et massive de réduction des dépenses publiques. Partout les réformes s'attaquent aux fonctionnaires : trop nombreux, trop chers, trop protégés ! Le rouleau compresseur est en marche. Il ne s'embarrasse pas des conséquences sur les besoins sociaux.

Ensemble réagissons !

Ce que revendique la CGT Corse dans la Santé :

- Financement du nouvel Hôpital sur Ajaccio, études en accélérées, rénovation du CH de Bastia, le tout hors CREF (contrat de retour à l'équilibre financier)
- Maintien et développement des activités médicales sur les établissements habituels avec amélioration des conditions de travail et d'accueil des patients
- Les organisations syndicales réclament un passage de 5% à 15 % du coefficient géographique pour la région sur la part T2A et de 10% sur la part DAF qui finance la psychiatrie, les SSR...au regard des surcoûts régionaux, une première négociation a permis d'atteindre 7% soit 4 millions d'euros supplémentaires sur la région pour 2009 avec un engagement à rendre une étude définitive dans 2 mois
- Traitement spécifique du dossier concernant l'hôpital de Bonifacio
- Maintien et évolution de la médecine psychiatrique publique en Corse et préservation du site de Castelluccio qui doit rester le moteur de développement de cette spécialité. En Haute Corse développement de la psychiatrie publique avec un budget spécifique
- Financement des missions d'intérêts général (SAMUR, SAMU, EVASAN...)
- Révision du nombre de lits USLD et EHPAD
- Valorisation du patrimoine hospitalier en dehors de toute spéculation immobilière
- Une école régionale de santé pérenne
- La réfection totale de la MAS de Tattone

Aujourd'hui les négociations doivent se poursuivre sous le regard vigilant de tous pour qu'un véritable service de santé public se développe dans notre Région

La santé nous concerne tous, exigeons des conditions décentes pour être soignés en Corse !

La réforme de l'hôpital impactera l'emploi dans les établissements et services du secteur santé social. La CGT évalue à 20.000 le nombre de postes supprimés nationalement en raison des réformes actuelles.

Accélération des restructurations

La loi du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires » (HPST) dite « loi Bachelot » a créé des outils juridiques puissants (notamment les Agences Régionales - ARS de Santé) pour restructurer de fond en comble le tissu hospitalier. Conséquences attendues : fermetures de services, fermetures d'hôpitaux de proximité et suppressions de postes en pagaille.

Mise en concurrence

Cette même loi HPST induit par ailleurs une concentration des unités de soins qui seront soumises à des impératifs de rentabilité. L'hôpital public, qui reste assujéti à ses obligations de service public, est mis en concurrence avec les cliniques privées. Conséquences attendues : le personnel sera la variable d'ajustement, l'hôpital taillera dans les dépenses de personnel parce qu'elles représentent 70 % des budgets et qu'il se devra d'être « compétitif ».

Redéploiements perdants-perdants

Une augmentation des moyens à consacrer aux handicapés et aux personnes âgées est une évidence reconnue par tous. Le pouvoir a trouvé la solution. Le financement se fera par prélèvement sur l'hôpital. Conséquences : réduction des effectifs hospitaliers (sans pour autant satisfaire les besoins du secteur médico-social).

Le statut hospitalier trop coûteux...

La logique commerciale dans la santé, consacrée par la loi Hôpital de juillet 2009, conduira les hôpitaux à chercher des gains de gestion pour résister à la concurrence. La sortie du statut sera un des moyens pour rester compétitif : recrutement de contractuels à prévoir et externalisations des missions.

... ne servira plus de modèle

Le secteur santé social privé (associatif non lucratif) n'échappe pas au mouvement. Ses employeurs viennent de dénoncer les conventions collectives, construites en référence au statut hospitalier. Ils leur substituent une CC au rabais compatibles avec les baisses de budget résultant notamment du contexte concurrentiel.